

ARRÊTÉ DU MAIRE

G23/010

OBJET

*Modification des horaires
Jardin des expositions
Foire Gastronomique de Printemps
24-25 et 26 mars 2023*

Le Maire de la Ville de Montargis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1, L2212-2 et L2213-4,

Vu l'arrêté du maire G22/081 réglementant l'accès au public des parcs et jardins de la ville,

Considérant qu'en raison de la Foire Gastronomique de Printemps organisée les 24 - 25 et 26 mars 2023, dans le jardin des expositions du Pâtis, il est nécessaire de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture du jardin,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : En raison du montage des stands, le jardin des expositions sera fermé au public du lundi 20 au jeudi 23 mars 2023 et du lundi 27 mars au jeudi 30 mars 2023 pour le démontage des stands.

ARTICLE 2 : Les 24 - 25 et 26 mars 2023, le jardin sera ouvert au public aux heures de la foire Gastronomique de Printemps :

- Vendredi 24 mars, de 18h00 à 22h00
- Samedi 25 mars, de 10h00 à 23h00
- Dimanche 26 mars de 10h00 à 18h00

ARTICLE 3 : Il est fait obligation aux organisateurs de respecter l'arrêté N° G 22/081 réglementant les parcs et jardins.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme Cloutier Sandra, la pétitionnaire,
- M. le Directeur de la Police Municipale
- M. Le Commandant de Police Nationale de Montargis
- M. le Responsable du service Cadre de Vie
- M. le Responsable des services techniques
- Mme la Directrice Générale des Services de la Ville, lesquels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution, ainsi qu'à Monsieur le Sous-préfet de Montargis.

Fait à Montargis, le 2 mars 2023

Benoît DIGEON,
Maire de Montargis.

Publié le :
Notifié le :
Certifié exécutoire le
Sous l'identification : 045-214502080-

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>